

# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 AVRIL 2019

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Le cinq avril deux mil dix-neuf à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BONNET Pierre, Maire.

Présents : BONNET Pierre – MAUPLIN Louis – THOMASSET Christiane – BLANCHET Patrick – MOUSSERIN Jean-Luc – AUGER Patrick - LEROUX Richard – POTIER Nathalie - TRAVICHON Daniel - HENRY Elisabeth lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : DESSALCES Jean-Claude

Secrétaire de séance : AUGER Patrick

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal vote les taux d'imposition inchangés des trois taxes locales pour l'année 2019 comme suit :

- taxe d'habitation	10.96 %
- taxe foncière (bâti)	13.03 %
- taxe foncière (non bâti)	28.10 %.

### ASSOCIATION ENFANCE JEUNESSE ST REMY EN ROLLAT

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention annuelle 2019 et autorise le Maire à la signer.

### BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2019 qui s'élève en recettes et en dépenses à :

◆ section de fonctionnement :	326 283 €
◆ section d'investissement :	169 690 €

### VICHY COMMUNAUTE

#### P.L.H. 2019-2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable au projet de programme local de l'habitat qui sera engagé pour la période 2019-2025 sur le territoire communautaire et approuve le principe d'un co-financement à parité pour les actions contribuant à la redynamisation des cœurs de ville et des centres-bourgs.

#### O.P.A.H.

Le Conseil Municipal valide le périmètre d'intervention proposé pour le prochain dispositif d'OPAH (opération programmée de l'habitat) 2019-2023.

#### D.P.U.

Le Conseil Municipal retire sa délibération n° 12 en date du 1<sup>er</sup> mars 2019 étant entendu que la Communauté d'agglomération est compétente de plein droit en matière de droit de préemption urbain.

### MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE – CONVENTIONS DE PRET DE DOCUMENTS

Le Conseil Municipal approuve les termes des conventions de prêt de documents audiovisuels, sonores et de jeux avec la Médiathèque départementale de l'Allier et autorise le Maire à les signer.

### CENTRE DE GESTION DE L'ALLIER – RISQUE « PREVOYANCE »

Le Conseil Municipal décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation que le Centre de gestion de l'Allier va engager courant 2019.

### QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rend compte :

- que la date du repas du CCAS est fixée au dimanche 24 novembre 2019 et
- qu'à la demande d'habitants, il est envisagé de tenir une réunion en vue de la création d'une association culturelle.

Fait à SEUILLET, le 10 Avril 2019

Le Maire,  
BONNET Pierre

